

# L'école aujourd'hui en France

- Instructions officielles :**

I - LE COLLÉGIEN (environ 30% du temps consacré à l'éducation civique)	
<b>CONNAISSANCES</b>	<b>DÉMARCHES</b>
<b>Thème 1 - Les missions et l'organisation du collège</b>  - Un lieu d'apprentissage, de transmission et de construction des savoirs, d'échanges. - Un lieu avec des acteurs différents, où l'on peut s'impliquer et devenir autonome.  Toute collectivité a des règles nécessaires à son fonctionnement. Au collège, chacun a des droits, des devoirs et un rôle différents selon le statut et l'âge.  Dans les établissements publics, la laïcité est un principe fondamental.	Être autonome nécessite de maîtriser des capacités fondamentales définies dans le socle : avoir des méthodes de travail, savoir travailler en équipe, développer sa capacité de jugement et son esprit critique, être capable de rechercher l'information, prendre des initiatives... Pour les faire acquérir, l'enseignant varie les démarches pédagogiques : par exemple l'utilisation du CDI, le travail de groupe...  L'élection des délégués est l'occasion d'étudier les règles de la vie démocratique (le principe de la représentation, le suffrage universel, le vote secret) de façon concrète. On part du règlement intérieur du collège pour montrer que la laïcité est à la fois une valeur et une pratique.
<b>Thème 2 - L'éducation : un droit, une liberté, une nécessité</b>  - Les inégalités face à l'éducation en France et dans le monde : filles/garçons, enfants handicapés, différences sociales... - Une conquête à poursuivre : le sens et les finalités de l'école	Les discriminations qui existent dans l'accès à l'éducation doivent être étudiées à partir d'exemples, en France et dans le monde. Les grandes étapes de l'histoire de l'éducation en France peuvent venir à l'appui de cette réflexion.
<b>DOCUMENTS DE REFERENCE</b>  - Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 (art. 28) - Préambule de la Constitution de 1946 (paragraphe 13) - Loi du 15 mars 2004, sur l'application du principe de laïcité dans les établissements scolaires et publics, modifiant le code de l'éducation, art. L 141-5-1 - Loi du 11 février 2005, sur les personnes handicapées, dispositions générales (art. 2), modifiant le code de l'action sociale et des familles, art L 114-1 et 2 - Extraits du règlement intérieur du collège - Extraits du Guide juridique de l'internet scolaire, janvier 2004	

- Compétence travaillée : C.2 → Savoir repérer des informations dans un texte.**

## *Comment fonctionne l'Éducation Nationale? L'école publique est-elle vraiment gratuite?*

### I. Une Éducation Nationale.

- L'État paie les enseignants, le personnel et une partie du matériel. Il fixe les programmes.
- La commune s'occupe des écoles maternelles et élémentaires,
- Le département des collèges,
- La région des lycées.

Les citoyens payent des impôts pour alimenter toutes ces dépenses.

## **II. L'école est-elle vraiment gratuite?**

**L'école coûte cher aux familles. Des aides sont prévues par l'État pour les aider (bourses, allocations de rentrée...).**

## **III. L'école pour tous.**

**Notre collège doit accueillir tous les élèves de France (gens du voyage, élèves étrangers...).**

**Pour les élèves handicapés, il doit garantir un accès aux installations en toute sécurité.**

**Les élèves du collège doivent être solidaires et vivre ensemble.**